Immigration et emploi: intégration des immigrés

2003/2147(INI) - 27/11/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Claude MORAES (PSE, UK) qui fait suite à la communication de la Commission. Le rapport demande notamment que la gestion de l'immigration dans l'UE s'inscrive dans un cadre d'ensemble, en tenant compte des avantages de l'immigration pour toutes les parties. Les députés estiment que les flux migratoires doivent être gérés de manière à servir à la fois les intérêts des pays d'accueil et ceux des pays d'origine. La gestion de l'immigration peut, selon les députés, être un élément de réponse à l'évolution démographique et économique de l'Union. Mais ils soulignent que l'immigration ne peut pas être considérée uniquement en termes de potentiel économique. Les politiques migratoires doivent être développées parallèlement à des mesures complémentaires d'intégration sur les plans sociaux, culturels, religieux et politiques. La commission parlementaire appuie l'idée de donner aux ressortissants des pays tiers résidant régulièrement dans l'Union la possibilité de voter aux élections locales et européennes. Pour les députés, l'emploi est un élément crucial de l'intégration des immigrés. Ils estiment qu'une coopération au niveau de l'Union s'impose pour maîtriser les flux, notamment en ce qui concerne l'accès au marché du travail. Cette gestion de l'immigration ne doit pas signifier le renoncement aux réformes des marchés de l'emploi, ni conduire à des "choix sélectifs" de certains employés ou entrepreneurs qualifiés de certains pays en développement ou à l'exploitation des travailleurs immigrés dans des conditions inacceptables. La gestion de l'immigration est, selon les députés, le pendant nécessaire à la réforme des régimes d'asile et aux mesures destinées à lutter contre l'immigration clandestine. Ils craignent que le climat politique actuel en matière d'asile et d'immigration illégale ne constitue un obstacle à la coopération dans la domaine des politiques d'intégration et de gestion des flux. Ils invitent donc les Etats membres à promouvoir un débat plus responsable. Finalement les Etats membres sont appelés à définir des systèmes de régulation des entrées légales en Europe et à coopérer entre eux et avec les pays d'origine.